



Les personnes pouvant bénéficier du pass'sport 2023/2024 sont :

- Les 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire
- Les 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Les 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans

**Attention date limite de validité du pass'sport le 31
Décembre 2023**

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport